

**Université du Québec à Montréal**  
**Département de science politique**  
**Automne 2015**

<p><b>POL510Y-10</b> <b>Politique et droits de la personne au Canada</b> <b>Lundi 9:30 à 12:30</b></p>
--

Chargé de cours : François Gibeault  
gibeault.francois@uqam.ca  
Bureau : A-3610  
Heures de bureau : Sur rendez-vous

---

### **DESCRIPTIF DU COURS**

Ce cours propose une réflexion politique sur les droits de la personne au Canada et principalement dans le contexte de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Son objectif principal est d'amener l'étudiant-e à développer une vision critique et politique des décisions des tribunaux qui viennent interpréter les droits de la personne et la *Charte*. L'accent sera porté sur les impacts de ces décisions dans la société.

### **OBJECTIFS DU COURS**

Les cours, les lectures et le travail d'analyse demandé poursuivront les objectifs suivants :

- Connaître les principaux acteurs ayant une influence sur les décisions liées aux droits de la personne et à la Charte.
- Amener l'étudiant-e à analyser l'aspect politique des jugements liés à ceux-ci notamment les impacts sur la société.
- Développer les habilités à poser un regard critique politique sur ces droits et libertés, et la jurisprudence s'y rattachant.

## MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

Chaque cours comportera un exposé magistral du chargé de cours et des discussions sur les textes à l'étude. Des débats et des exercices seront également inclus au cours de la session pour approfondir certaines notions. L'approche pédagogique suppose que les étudiants-es participent activement et lisent assidûment les textes avant chaque cours.

Les étudiants-es doivent lire environ 50 pages par semaine, effectuer un examen maison de mi-session, un examen final en classe et rédiger un travail de recherche d'une quinzaine de pages. Toute la matière présentée en classe, par le chargé de cours, ainsi que le contenu des lectures obligatoires seront retenus pour l'étude des examens.

## MÉTHODE D'ÉVALUATION

1. Examen maison de mi-session (date de remise : Cours de la 7<sup>e</sup> semaine soit le 2 novembre 2015) - 20%

- Cet examen comporte trois questions à répondre en 2-3 pages (soit 600 – 900 mots) chacune.
- Les réponses aux questions devront reposer minimalement sur les textes utilisés en classe (bien qu'il soit fortement recommandé d'aller plus loin en ajoutant quelques références supplémentaires). Cet effort de recherche devra être illustré dans les réponses grâce à l'utilisation de notes de bas de page et à la préparation d'une bibliographie qui se trouvera à la fin de l'examen (la page de bibliographie ne compte pas dans le nombre total de pages/mots).
- L'examen porte uniquement sur les cours des semaines 1 à 5 inclusivement. Les questions seront données aux étudiant-es lors du cours de la 5<sup>e</sup> semaine.

2. Travail final (15 pages minimum et 20 pages maximum, excluant la page titre, la table des matières et la bibliographie) (date de remise : cours de la 13<sup>e</sup> semaine soit le 14 décembre 2015) - 50%

- Le travail présentera une analyse d'un des articles de la *Charte canadienne des droits et libertés* (énuméré ci-dessous). Cette analyse devra couvrir, entre autres, les principaux acteurs et leur positionnement, les enjeux politiques ainsi que les impacts des décisions des Cours (lié à cet article) sur la société.
  - Articles
    - Une des libertés fondamentales de l'article 2;
    - Une des garanties juridiques de l'article 7;

- Les droits à l'égalité (articles 15 ou 28);
  - Les langues officielles et le multiculturalisme canadien (un des articles 16 à 23, ou 27).
    - Le choix est libre, mais doit être validé (avec la bibliographie) avec le chargé de cours soit par courriel ou en personne.
  - Le travail doit reposer sur un minimum de 5 sources spécialisées (articles de revues universitaires, ouvrages, chapitres de livres, etc.).
    - Note : La majorité des auteurs-es ne doivent pas être juristes.
3. Examen final en classe (cours de la 14<sup>e</sup> semaine soit le 21 décembre 2015) - 30 %
- Cet examen comporte des questions à choix de réponse, des questions à développement court et long.
  - Aucune documentation ne sera permise.
  - L'examen dure trois heures et porte sur la matière vue en classe depuis le début de la session et les lectures obligatoires.

## **PLAN ET CALENDRIER DE COURS**

*Semaine 1 – Présentation du plan de cours  
(14 septembre 2015)*

- Présentation de l'ensemble du cours : objectifs, plan, stratégie pédagogique, travaux et évaluation des étudiants-es.

### **Thème : Déploiement de la *Charte canadienne des droits et libertés***

*Semaine 1 – Les droits de la personne et la période pré-Charte  
(14 septembre 2015)*

- Présentation de l'état des droits de la personne au Canada avant la *Charte* notamment l'impact de la *Déclaration canadienne des droits de 1960*.
- Lecture obligatoire
  - Dominique Clément, Will Silver, et Daniel Trottier, *L'évolution des droits de la personne au Canada*, Commission canadienne des droits de la personne, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2012, No. de catalogue HR4-19/2012F-PDF, p. 4-44.
  - [http://www.chrc-ccdp.gc.ca/sites/default/files/ehrc\\_edpc-fra.pdf](http://www.chrc-ccdp.gc.ca/sites/default/files/ehrc_edpc-fra.pdf)

## *Semaine 2 – L’enchâssement de la Charte en 1982*

*(21 septembre 2015)*

- Analyse des enjeux menant à l’enchâssement de la *Charte* dans la Constitution canadienne.
- Lecture obligatoire
  - Eugénie Brouillet, « Section 2 – L’amendement formel qui changea radicalement la nature du fédéralisme canadien en regard de l’identité culturelle québécoise : La *Loi constitutionnelle de 1982* » In *La négation de la nation*, Québec : Éditions du Septentrion, 2005, p. 323 - 373.

## *Semaine 3 – La Charte et la Cour suprême du Canada*

*(28 septembre 2015)*

- Examen du positionnement de la Cour suprême face aux droits de la personne et à la *Charte* ainsi que son impact sur la portée de ceux-ci.
- Lecture obligatoire
  - Brian Dickson, « The Role of the Supreme Court of Canada », *Advocates' Society Journal*, vol. 3, no. 4 (1984), p. 3-5.
  - Marc Chevrier, « Le juge et la conservation du régime politique au Canada », *Politique et sociétés*, vol. 19, nos 2-3 (2000), p. 65-86.
  - Michel Bastarache, « La Charte canadienne des droits et libertés, reflet d'un phénomène mondial ? », *Les Cahiers de droit*, vol. 48, n° 4 (2007), p. 735-745.

## *Semaine 4 – Le déploiement de la Charte et la gouvernance canadienne*

*(5 octobre 2015)*

- Analyse de la dynamique engendrée par la *Charte* sur la structure politique canadienne et le positionnement des acteurs politiques.
- Lecture obligatoire
  - Linda Cardinal, « Le pouvoir exécutif et la judiciarisation de la politique au Canada : une étude du programme de contestation judiciaire », *Politique et sociétés*, vol. 19, nos 2-3 (2000), p. 43-64.
  - Stéphane Bernatchez, « La controverse doctrinale sur la légitimité du juge constitutionnel canadien », *Politique et Sociétés*, vol. 19, nos 2-3 (2000), p. 89-113.

*Semaine 5 – Le déploiement de la Charte et la société civile*  
(19 octobre 2015)

- Analyse de la dynamique engendrée par la *Charte* sur la communication entre la gouvernance et la société.
- Lecture obligatoire
  - Andrée Lajoie, « Les incidences de cette structure sur les rapports de gouvernance » In *Quand les minorités font la loi*, Paris : Presses universitaires de France, 2002, p. 169-185.
  - François Rocher et Daniel Salée, « Charte et société : vers un nouvel ordre politique canadien? », *Politique*, n° 20 (1991), p. 35-64.

*Semaine 6 – Semaine de lecture*  
(26 octobre 2015)

**Thème : Concepts liés à la Charte**

*Semaine 7 – Les libertés fondamentales*  
(2 novembre 2015)

- Présentation du concept de liberté fondamentale selon la *Charte*, sa portée et ses impacts dans la société ainsi que les enjeux générés.
- Lecture obligatoire
  - Antoine Bigenwald, « L'évaluation des objectifs législatifs en vertu de l'article premier de la Charte canadienne des droits et libertés », *Les Cahiers de droit*, vol. 35, n° 4 (1994), p. 779-821.

*Semaine 8 – Les droits à l'égalité*  
(9 novembre 2015)

- Présentation du concept des droits à l'égalité selon la *Charte*, sa portée et ses impacts dans la société ainsi que les enjeux générés.
- Lecture obligatoire
  - Paul Eid, « Entre modernité et postmodernité : la Cour suprême canadienne et la notion de discrimination inscrite dans la Charte des droits et libertés (1986-1993) », *Sociologie et sociétés*, Vol. XXXIII, no. 1 (2001), p. 205-229.
  - Danielle Burnam, « Le déclin de la liberté au nom de l'égalité », *La revue juridique Themis*, vol.24 (1990), p. 461-470.

*Semaine 9 – Interculturalisme québécois et multiculturalisme canadien  
(16 novembre 2015)*

- Présentation des concepts d'interculturalisme québécois et de multiculturalisme canadien, ainsi que les enjeux générés par les droits de la personne et la *Charte*.
- Lecture obligatoire
  - Micheline Labelle et Xavier Dionne, *Les fondements théoriques de l'interculturalisme, Rapport présenté au Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles*, Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté, Montréal : UQAM, septembre 2011, p. 8-23.
  - Laurent de Briey, « Multiculturalisme libéral vs. Interculturalisme républicain », *The Tocqueville Review/La revue Tocqueville*, vol. 34/1, 2013, p. 89-119.

**Thème : Conséquences des droits de la personne et de la *Charte***

*Semaine 10 – Conséquences de la Charte sur la société (partie 1)  
(23 novembre 2015)*

- Cette première partie s'intéressera aux enjeux de judiciarisation et juridicisation associés aux droits de la personne et à la *Charte*.
- Lecture obligatoire
  - Michael Mandel, *La charte des droits et libertés et la judiciarisation du politique au Canada* (trad. par Hervé Juste), Boréal, Montréal, 1996, p. 95-131.
  - Moreau, Mary T. « La Charte canadienne des droits et libertés comme instrument de dialogue entre le tribunal et le législateur ». *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*. No. 36 (2007), p. 319-326.

*Semaine 11 – Conséquences de la Charte sur la société (partie 2)  
(30 novembre 2015)*

- Cette seconde partie jettera un regard sur l'impact de la *Charte* lié aux liens sociaux et politiques ainsi que la complexité engendrée par les droits de la personne et la *Charte*.

- Lecture obligatoire
  - Charles Blattberg, *Et si nous dansions? Pour une politique du bien commun au Canada*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2004, p. 118-127.
  - Jean-Paul Brodeur, « La manufacture de droits », *Cahiers de recherche sociologique*, no. 13 (1989), p. 53-72.

#### *Semaine 12 – Fondement : accommodement raisonnable*

*(7 décembre 2015)*

- Présentation des fondements du concept d'accommodement raisonnable, sa portée et ses impacts dans la société ainsi que les enjeux générés.
- Lecture obligatoire
  - Pierre Bosset, « Les fondements juridiques et l'évolution de l'obligation d'accommodement raisonnable » dans *Les accommodements raisonnables : quoi, comment, jusqu'où?* (M. Jézéquel, dir), Cowansville : Éditions Yvon Blais, 2007, p. 3-28.
  - Gérard Bouchard et Charles Taylor, « Chapitre VIII Principes, repères, balises » dans *Fonder l'avenir : Le temps de la conciliation*, Rapport, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Gouvernement du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008, p. 157-181.

#### *Semaine 13 – Cas type - Laïcité et accommodement raisonnable*

*(14 décembre 2015)*

- Examen d'un des deux récents exercices publics québécois qui a jeté un regard critique sur le concept d'accommodement raisonnable : le projet de loi 60 de 2013.
- Lecture obligatoire
  - Gérard Bouchard et Charles Taylor, « Section II – Une crise des perceptions » dans *Fonder l'avenir : Le temps de la conciliation*, Rapport abrégé, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Gouvernement du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008, p. 13-22.

- Guy Rocher, *Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur le projet de loi 60 (Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État)*, décembre 2013, 12 pages
- 60 chercheurs universitaires pour la laïcité, contre le Projet de Loi 60, *Mémoire présenté à la Commission des institutions siégeant en janvier 2014, Consultation générale et auditions publiques sur le projet de loi n° 60 (Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement)*, 20 décembre 2013, 25 pages.

*Semaine 14 – Examen final en classe  
(21 décembre 2015)*

---

<b>Évaluation des enseignements</b>
-------------------------------------

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12 <sup>e</sup> ou à la 13 <sup>e</sup> semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 23 novembre et le 6 décembre 2015 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.
--

À noter que cela ne s'applique pas aux 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles.
---



## **BIBLIOGRAPHIE**

- Bastarache, Michel. « La Charte canadienne des droits et libertés, reflet d'un phénomène mondial ? ». *Les Cahiers de droit*. vol. 48, n° 4 (2007), p. 735-745.
- Bastien, Frédéric. *La bataille de Londres – Dessous, secrets et coulisses du rapatriement constitutionnel*. Montréal : Les éditions du Boréal, 2013, 476 p.
- Bernatchez, Stéphane. « L'évolution continue de la Constitution canadienne par les tribunaux : arbre vivant ou dialogue ? ». *Supreme Court Law Review*, vol. 37 (2007), pp. 47-86.
- Bernatchez, Stéphane. « La controverse doctrinale sur la légitimité du juge constitutionnel canadien ». *Politique et Sociétés*. vol. 19, nos 2-3 (2000), p. 89-113.
- Bigenwald, Antoine. « L'évaluation des objectifs législatifs en vertu de l'article premier de la Charte canadienne des droits et libertés ». *Les Cahiers de droit*, vol. 35, no. 4 (1994), p. 779-821.
- Blache, Pierre. « Étude comparative de l'évolution des normes antidiscriminatoires ou égalitaires des articles 15 de la Charte canadienne des droits et libertés et 10 de la Charte des droits et libertés de la personne: convergences et divergences », *Revue du Barreau*, vol. 63 (2003), p. 151-195.
- Blattberg, Charles. *Et si nous dansions? Pour une politique du bien commun au Canada*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2004, 213 pages.
- Bosset, Pierre. « Les fondements juridiques et l'évolution de l'obligation d'accommodement raisonnable » dans *Les accommodements raisonnables : quoi, comment, jusqu'où?* (M. Jézéquel, dir). Cowansville : Éditions Yvon Blais, 2007, p. 3-28.
- Bouchard, Gérard et Charles Taylor. *Fonder l'avenir : Le temps de la conciliation*. Rapport. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Gouvernement du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008, 99 pages.
- Bouchard, Gérard et Charles Taylor. *Fonder l'avenir : Le temps de la conciliation*. Rapport abrégé. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Gouvernement du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008, 307 pages.

- Brodeur, Jean-Paul. « La manufacture de droits ». Cahiers de recherche sociologique, no. 13 (1989), p. 53-72
- Brouillet, Eugénie. *La négation de la nation*. Québec : Éditions du Septentrion, 2005, 478 pages.
- Burnam, Danielle. « Le déclin de la liberté au nom de l'égalité ». *La revue juridique Themis*, vol.24 (1990), p. 462-470.
- Cardinal, Linda, « Le pouvoir exécutif et la judiciarisation de la politique au Canada : une étude du programme de contestation judiciaire », *Politique et sociétés*, vol. 19, nos 2-3 (2000), p. 43-64.
- Chevrier, Marc. « Le juge et la conservation du régime politique au Canada ». *Politique et sociétés*, vol. 19, nos 2-3 (2000), p. 65-86.
- Chevrier, Marc. « Les juristes et la gouverne politique au Québec et au Canada. Essai d'interprétation d'une surreprésentation structurelle et persistante ». *Lex electronica*, vol. 11, no. 3 (hiver 2007), p. 1-44.
- Clément, Dominique, Will Silver, et Daniel Trottier, *L'évolution des droits de la personne au Canada*. Commission canadienne des droits de la personne. Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada. 2012, No. de catalogue HR4-19/2012F-PDF, 95 pages.
- De Briey, Laurent. « Multiculturalisme libéral vs. Interculturalisme républicain ». *The Tocqueville Review/La revue Tocqueville*. vol. 34/1, 2013, p. 89-119.
- Dickson, Brian. « The Role of the Supreme Court of Canada ». *Advocates' Society Journal*, vol. 3, no. 4 (1984), p. 3-5.
- Eid, Paul. « Entre modernité et postmodernité : la Cour suprême canadienne et la notion de discrimination inscrite dans la Charte des droits et libertés (1986-1993) ». *Sociologie et sociétés*, Vol. XXXIII, no. 1 (2001), p. 205-229.
- Foster, Élisabeth. « La Charte canadienne des droits et libertés : pour la protection des droits de la personne humaine ou instrument d'évolution de la société? ». *Les Cahiers de droit*, vol. 30, n° 1 (1989), p. 237-255.
- Galloway, J. Donald C. « Three models of (In)Equality ». *McGill Law Journal*, vol. 38 (1993), p. 64-90.
- Howe, Paul et Peter H. Russell (sous la dir.). *Judicial Power and Canadian Democracy*. Montréal : McGill-Queen's University Press, 2001, 327 pages.

- Kelly, James B. et Christopher P. Manfredi (sous la dir.). *Contested Constitutionalism : Reflections on the Canadian Charter of Rights and Freedoms*, Vancouver : UBC Press, 2009, 318 pages.
- Kymlicka, Will. *La citoyenneté multiculturelle : Une théorie libérale du droit des minorités* (trad. de l'anglais par Patrick Savidan). Montréal : Les éditions du Boréal, 2001, 359 pages.
- Labelle, Micheline et Xavier Dionne. *Les fondements théoriques de l'interculturalisme, Rapport présenté au Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles*. Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté. Montréal : UQAM, septembre 2011, 55 pages.
- Lajoie, Andrée. *Quand les minorités font la loi*. Paris : Presses universitaires de France, 2002, 217 pages.
- Mandel, Michael. *La Charte des droits et libertés et la judiciarisation du politique au Canada* (traduit par Hervé Juste). Montréal : Les éditions du Boréal, 1996, 383 pages.
- McLachlin, Beverly. « The Role of the Courts in the Post-Charter Era: Policy-Maker or Adjudicator? ». *University of New Brunswick Law Journal*, vol. 39 (1990), p. 43-64.
- Moreau, Mary T. « La Charte canadienne des droits et libertés comme instrument de dialogue entre le tribunal et le législateur ». *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*. n° 36 (2007), p. 319-326.
- Pratte, Sonia. « La primauté du droit. L'origine du principe et son évolution dans le contexte de la Charte canadienne des droits et libertés ». *Les Cahiers de droit*, vol. 27, n° 3 (1986), p. 685-710.
- Proulx, Daniel. « Les droits à l'égalité revus et corrigés par la Cour suprême dans l'arrêt Law : un pas en avant ou un pas en arrière? ». *Revue du Barreau*, vol. 61, no. 1 (2001), p. 185-279.
- Proulx, Daniel, « Le concept de dignité et son usage en matière de discrimination deux Chartes, deux modèles ». *Revue du Barreau*, vol. 63 (2003), p. 485-542.
- Rocher, François et Daniel Salée. « Charte et société : vers un nouvel ordre politique canadien? ». *Politique*, n° 20 (1991), p. 35-64.
- Rocher, Guy. *Mémoire présenté à la Commission Parlementaire sur le projet de loi 60 (Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État)*, décembre 2013, 12 pages.
- Russell, Peter H. « The Political Purposes of the Canadian Charter of Rights and Freedoms ». *Canadian Bar Review*, vol. 61 (1983), p. 30-54.

- Woehrling, José. « L'obligation d'accommodement raisonnable et l'adaptation de la société canadienne à la diversité religieuse ». *Revue de droit de McGill*, vol. 43, no. 3, p. 325-401.
- Wilson, Bertha. « Decision-Making in the Supreme Court ». *University of Toronto Law Journal*, vol. 36 (1986), p. 227-248.
- 60 chercheurs universitaires pour la laïcité, contre le Projet de Loi 60, *Mémoire présenté à la Commission des institutions siégeant en janvier 2014, Consultation générale et auditions publiques sur le projet de loi n° 60 (Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement)*, 20 décembre 2013, 25 pages.

<b>Politique 16 sur le harcèlement sexuel</b>
Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.
<p>La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.</li> <li>2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.</li> <li>3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.</li> <li>4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.</li> <li>5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.</li> <li>6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.</li> <li>7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.</li> <li>8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.</li> </ol> <p>Pour plus d'information :</p> <p><a href="http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf">http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf</a></p> <p>Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :            Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :            514-987-3000, poste 0886  <a href="http://www.harcelement.uqam.ca">http://www.harcelement.uqam.ca</a></p>

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## PLAGIAT

*Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.ugam.ca](http://www.integrite.ugam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.